C/2026/6148

18.11.2026

APPEL À PROPOSITIONS 2027 - EAC/A11/2026

Programme Erasmus+

(C/2026/6148)

1. Introduction et objectifs

Le présent appel à propositions est basé sur le règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport (ci-après le «règlement Erasmus+») ([1]) ainsi que sur la décision d'exécution de la Commission du 15 octobre 2026 relative au financement d'Erasumus+, le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, et à l'adoption du programme de travail pour 2027 [C(2026) 7171 final] ([2]) (ci-après «le programme de travail annuel Erasmus+ 2027»). Le programme Erasmus+ couvre la période allant de 2021 à 2027. Les objectifs généraux et spécifiques du programme Erasmus+ sont énumérés à l'article 3 du règlement Erasmus+.

2. Actions

Le présent appel à propositions porte sur les actions suivantes du programme Erasmus+.

Action clé nº 1 (AC 1) – Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation:

— Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse

— Activités de participation des jeunes

— DiscoverEU – Action pour l'inclusion

— Échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse

— Mobilité du personnel dans le domaine du sport

Action clé nº 2 (AC 2) – Coopération entre organisations et institutions

— Partenariats en faveur de la coopération:

  — Partenariats de coopération

  — Partenariats à petite échelle

  — Partenariats européens pour le développement des écoles

— Partenariats pour l'excellence:

  — Académies Erasmus+ des enseignants

  — Centres d'excellence professionnelle

  — Action Erasmus Mundus

— Partenariats en faveur de l'innovation:

  — Alliances pour l'innovation

— Renforcement des capacités dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels, de la jeunesse et du sport

— Manifestations sportives européennes à but non lucratif

([1]) Règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) nº 1288/2013 (JO L 189 du 28.5.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/817/oj).

([2]) Commission européenne: direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, *programme de travail annuel «Erasmus+» 2027, le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport – C (2026) 7171 du 15 octobre 2026*, Office des publications de l'Union européenne, 2026, https://data.europa.eu/doi/10.2766/7238737.

Action clé nº 3 (AC 3) – Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

— Projets «Les jeunes Européens ensemble»

Actions Jean Monnet:

— Actions Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur

— Actions Jean Monnet dans d'autres domaines de l'éducation et de la formation

— Débat politique Jean Monnet

3. **Éligibilité**

Tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Erasmus+. En outre, les groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent demander le financement de la mobilité à des fins d'apprentissage des jeunes et des animateurs de jeunesse ainsi que des activités de participation des jeunes et de l'action d'inclusion DiscoverEU.

Les pays suivants peuvent participer pleinement à toutes les actions du programme Erasmus+ ([3]):

— les 27 États membres de l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer,

— les pays tiers associés au programme:

  — les pays de l'AELE/EEE: Islande, Liechtenstein et Norvège,

  — les pays candidats à l'adhésion à l'UE: République de Turquie, République de Macédoine du Nord et République de Serbie,

  — la Suisse ([4]) et le Royaume-Uni ([5]), sous réserve du respect de toutes les conditions de l'accord d'association concerné.

Aux fins des conditions d'éligibilité, les candidats établis dans des pays tiers négociant officiellement leur association au programme Erasmus+ seront traités comme des entités établies dans un pays tiers associé au programme si l'accord d'association à Erasmus+ avec le pays tiers concerné s'applique au moment de la signature de la convention de subvention.

En outre, certaines actions du programme Erasmus+ sont ouvertes aux organisations de pays tiers non associés au programme.

Veuillez consulter le guide du programme Erasmus+ 2027 pour en savoir plus sur les modalités de participation.

4. **Budget et durée des projets**

Le budget total alloué au présent appel à propositions est estimé à 5,36 milliards d'EUR, ventilés comme suit:

Éducation et formation (y compris actions Jean Monnet):	4,71 milliards	d'EUR
Jeunesse:	530,95 millions	d'EUR
Sport:	111,86 millions	d'EUR

([3]) Les activités Jean Monnet sont ouvertes aux candidatures d'organisations du monde entier.

([4]) Accord entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, relatif à la participation de la Confédération suisse aux programmes de l'Union (JO L, 2025/2480, 16.12.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2025/2480/oj).

([5]) Décision (UE) 2026/833 du Conseil du 30 mars 2026 relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité spécialisé chargé de la participation aux programmes de l'Union institué par l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, en ce qui concerne les modifications apportées à son protocole I (JO L, 2026/833, 10.4.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2026/833/oj).

Le budget total alloué à l'appel à propositions ainsi que sa répartition figurent dans le programme de travail annuel Erasmus+ 2027 et peuvent être modifiés comme indiqué dans le programme, notamment au moyen d'une modification. Les budgets indicatifs indiqués pour les actions faisant l'objet du présent appel peuvent être augmentés si des ressources supplémentaires sont fournies par l'autorité budgétaire.

Les candidats potentiels sont invités à consulter régulièrement le programme de travail annuel Erasmus+ 2027 et ses modifications, publiés sur: https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/annual-work-programmes_fr.

Les subventions octroyées et la durée des projets varient en fonction de facteurs tels que le type de projet, le type de demandeurs éligibles et le nombre de partenaires concernés.

Les bénéficiaires peuvent déclarer les coûts afférents aux travaux effectués par des volontaires dans le cadre d'une action, sur la base des coûts unitaires autorisés et définis dans la décision (2019) 2646 de la Commission. Veuillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur l'éligibilité des coûts afférents aux volontaires.

5. **Délai de présentation des candidatures**

Tous les délais de présentation des candidatures mentionnés ci-dessous sont fixés à l'heure de Bruxelles.

Action clé n° 1	
Mobilité des individus dans le domaine de l'enseignement supérieur	18 février 2027 à 12 h 00
Mobilité des individus dans les domaines de l'EFP, de l'éducation scolaire et de l'éducation des adultes	18 février 2027 à 12 h 00
Mobilité du personnel dans le domaine du sport	11 février 2027 à 12 h 00
Mobilité internationale impliquant les pays tiers non associés au programme	18 février 2027 à 12 h 00
Renouvellement de l'accréditation dans tous les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse	30 septembre 2027 à 12 h 00
Accréditation Erasmus+ pour un coordinateur de consortium de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur	30 septembre 2027 à 12 h 00
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	11 février 2027 à 12 h 00
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	5 octobre 2027 à 12 h 00
Action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU	11 février 2027 à 12 h 00
Échanges virtuels Erasmus+	12 octobre 2027 à 17 h 00

Action clé n° 2	
Partenariats de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, à l'exception de ceux soumis par des ONG européennes	9 mars 2027 à 12 h 00
Partenariats de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse soumis par des ONG européennes	9 mars 2027 à 17 h 00
Partenariats de coopération dans le domaine du sport	9 mars 2027 à 17 h 00
Partenariats à petite échelle dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'éducation des adultes et de la jeunesse	9 mars 2027 à 12 h 00
Partenariats à petite échelle dans le domaine du sport	9 mars 2027 à 17 h 00
Partenariats européens pour le développement des écoles	9 mars 2027 à 12 h 00
Centres d'excellence professionnelle	16 septembre 2027 à 17 h 00

Académies Erasmus+ des enseignants	23 février 2027 à 17 h 00
Action Erasmus Mundus	16 février 2027 à 17 h 00
Alliances pour l'innovation	14 septembre 2027 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	9 février 2027 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels	12 mai 2027 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse	2 mars 2027 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine du sport	9 mars 2027 à 17 h 00
Manifestations sportives locales européennes	19 janvier 2027 à 17 h 00
Manifestations européennes de grande envergure	19 janvier 2027 à 17 h 00

Action clé n° 3	
Projets «Les jeunes Européens ensemble»	2 mars 2027 à 17 h 00

Actions et réseaux Jean Monnet	3 février 2027 à 17 h 00

Veuillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

6. **Informations détaillées**

Les conditions détaillées du présent appel à propositions, y compris les priorités, figurent dans le guide du programme Erasmus+ 2027 à l'adresse internet suivante:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide.

Le guide du programme Erasmus+ fait partie intégrante du présent appel à propositions et les conditions de participation et de financement qui y sont exposées s'appliquent intégralement à cet appel.